



## Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale  
30 septembre 2011  
Français  
Original: anglais

---

### Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

#### Dixième session

Changwon (République de Corée), 11-20 octobre 2011

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire

#### Examen de la mise en œuvre de la Convention et du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018)

#### Résultats des institutions et organes subsidiaires de la Convention

### Analyse préliminaire des informations contenues dans les rapports du secrétariat et du Mécanisme mondial\*

#### Note du secrétariat

##### *Résumé*

Le présent document contient une première analyse des données issues de l'examen des résultats obtenus par le secrétariat et le Mécanisme mondial. Cette analyse se fonde sur les informations contenues dans les rapports établis par les deux institutions sur l'exécution du programme de travail biennal chiffré (2010-2011), figurant respectivement dans les documents ICCD/COP(10)/12 et ICCD/COP(10)/15, qui renseignent sur les contributions apportées par chacune à la mise en œuvre du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018).

On trouvera ci-après une analyse préliminaire du degré d'accomplissement des réalisations escomptées inscrites aux programmes de travail biennaux, ainsi que des résultats financiers. Référence est également faite, lorsqu'il y a lieu, au programme de travail commun du secrétariat et du Mécanisme mondial.

Le présent document contient aussi des recommandations sur les moyens d'améliorer l'examen des résultats qui fait partie intégrante du système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre (PRAIS) adopté à la neuvième session de la Conférence des Parties. Les participants à la dixième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (ci-après CRIC ou Comité) souhaiteront peut-être s'inspirer des conclusions présentées dans ce rapport aux fins des délibérations, à la Conférence des Parties, sur les prochains programmes biennaux (2012-2013) et sur les plans de travail pluriannuels (2012-2015) proposés par le secrétariat et le Mécanisme mondial.

---

\* Le présent document a été soumis tardivement pour que puissent y être incluses des informations et des données figurant dans les versions définitives des autres documents pertinents présentés à la dixième session de la Conférence des Parties.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–3	3
II. Suivi de l'exécution du programme .....	4–51	3
A. Généralités .....	4–7	3
B. Analyse préliminaire par sous-programme.....	8–51	4
III. Conclusions et recommandations.....	52–56	15
A. Conclusions et recommandations sur la méthodologie.....	52–55	15
B. Conclusions et recommandations sur les questions de fond.....	56–57	16

## I. Introduction

1. Des observations générales et liminaires sur l'examen des résultats des institutions et organes subsidiaires de la Convention figurent dans le document ICCD/CRIC(10)/8<sup>1</sup>; par souci de brièveté, elles ne sont pas reproduites ici.
2. Le secrétariat et le Mécanisme mondial rendent compte de l'exécution de leurs programmes de travail biennaux chiffrés respectifs pendant l'exercice biennal écoulé dans les documents ICCD/COP(10)/12 et ICCD/COP(10)/15. À partir de ces documents, le présent rapport fait une première analyse des contributions de ces deux institutions conventionnelles à la réalisation des objectifs opérationnels du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (également appelé la Stratégie). Il les compare aux buts ou objectifs chiffrés proposés par le secrétariat et le Mécanisme mondial dont étaient assortis les indicateurs de résultat figurant dans les projets de programme de travail pour 2010-2011 qui ont été présentés à la Conférence des Parties à sa neuvième session. Étant donné que ces indicateurs de résultat n'ont pas été adoptés par la Conférence des Parties dans sa décision 9/COP.9, les buts dont ils étaient assortis ne devaient avoir qu'une valeur indicative pour la planification interne des deux institutions. Cela étant, les données recueillies pour les rapports sur l'exécution du programme 2010-2011 dont la Conférence des Parties est saisie à sa dixième session pourraient servir de valeur de référence pour les exercices futurs d'évaluation des résultats.
3. Étant donné que c'est la première fois que l'examen des résultats s'effectue sur la base d'un cadre de gestion axée sur les résultats, les Parties sont invitées à indiquer comment l'on pourrait à l'avenir améliorer cet exercice.

## II. Suivi de l'exécution du programme

### A. Généralités

4. La Stratégie complète le mandat que le texte de la Convention donne au secrétariat et au Mécanisme mondial en précisant les tâches et les rôles des deux institutions, qui doivent trouver leur traduction dans les programmes de travail biennaux et les plans de travail quadriennaux de celles-ci.
5. Selon la Stratégie, le secrétariat joue un rôle de direction en ce qui concerne l'objectif opérationnel 1 «Plaidoyer, sensibilisation et éducation» et pour certains éléments des objectifs opérationnels 2 et 3, et un rôle de soutien en ce qui concerne les autres objectifs opérationnels. Le Mécanisme mondial, quant à lui, a la responsabilité centrale pour ce qui est de contribuer à la réalisation de l'objectif opérationnel 5 «Financement et transfert de technologie». Il a aussi un rôle d'appui à jouer en ce qui concerne les objectifs opérationnels 1 et 2.
6. Le secrétariat et le Mécanisme mondial ont des domaines d'action bien définis par la Stratégie en fonction du mandat de chacun et dans un souci de cohérence et de complémentarité. Dans les domaines particuliers relevant de leur responsabilité conjointe, les deux institutions travaillent en interconnexion et leur collaboration étroite est nécessaire pour appuyer les travaux des Parties. Expressément à cette fin, le Mécanisme mondial et le

---

<sup>1</sup> Voir les paragraphes 1 et 2 du document ICCD/CRIC(10)/8, Analyse préliminaire des informations contenues dans les rapports du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention et du Comité de la science et de la technologie.

secrétariat ont élaboré un programme de travail commun pour l'exercice biennal 2010-2011, fondé sur un cadre de gestion axée sur les résultats, qui a été approuvé par la Conférence des Parties à sa neuvième session. Ce programme de travail commun porte sur des réalisations escomptées au titre des objectifs opérationnels 1, 2 et 5. Le rapport sur l'exécution du programme de travail commun figure dans le document ICCD/COP(10)/11.

7. À propos du programme de travail commun, rappelons qu'il a fait l'objet de rapports d'étape conjoints présentés à deux réunions du Bureau de la Conférence des Parties et qu'un nouveau programme de travail commun a été établi conjointement pour être soumis à la Conférence des Parties à sa dixième session.

## **B. Analyse préliminaire par sous-programme**

### **1. Programme de travail du secrétariat**

8. Le document ICCD/COP(10)/12 décrit en détail les activités menées par le secrétariat sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 mai 2011 et les principaux produits qui en sont issus durant la période considérée. Toutes les réalisations escomptées sont assorties d'indicateurs de résultat, mais il n'apparaît pas toujours dans quelle mesure ils ont permis d'accomplir ce que l'on attendait.

#### *a) Objectif opérationnel 1: Plaidoyer, sensibilisation et éducation*

9. Dans son programme de travail 2010-2011, pour les catégories de résultats relevant de l'objectif opérationnel 1, le secrétariat a quatre réalisations escomptées et sept indicateurs de résultat les concernant.

10. S'agissant de la quantité et de la qualité des produits indiqués dans le rapport sur l'exécution du programme pour la réalisation escomptée 1.1.1<sup>2</sup>, la seule réalisation mesurable dont il est fait état concerne le nombre de consultations du site Web de la Convention<sup>3</sup>, qui correspond aux attentes.

11. En ce qui concerne la réalisation escomptée 1.2.1<sup>4</sup>, les données ont été rassemblées concernant les deux indicateurs de résultat qui serviront de référence pour les analyses futures. Pour le premier indicateur<sup>5</sup>, il est fait état d'une légère augmentation en 2010 par rapport aux données comparables de 2009<sup>6</sup>. Pour le second indicateur<sup>7</sup>, les résultats obtenus

---

<sup>2</sup> La sensibilisation aux questions liées à la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse comme un des moyens de résoudre certains grands problèmes mondiaux est mieux prise en compte.

<sup>3</sup> Le nombre de consultations du site Web de la Convention est passé, en moyenne mensuelle, de 20 000 en 2009 à 24 000 en 2010, soit une augmentation substantielle de 20 % d'une année sur l'autre. À cet égard, le secrétariat a atteint le but proposé qui était d'augmenter de 15 % le nombre de téléchargements à partir du site Web et le nombre de messages d'alerte du moteur de recherche sur Internet concernant la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, la gestion durable des terres ou la Convention. En revanche, alors qu'il était prévu dans le programme de travail biennal du secrétariat, pour le résultat 1.1, des produits liés à la formation de 30 journalistes à la gestion durable des terres et aux problèmes de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse, le rapport du secrétariat sur l'exécution du programme ne donne aucune information à ce sujet.

<sup>4</sup> Le secrétariat contribue efficacement à faire reconnaître la Convention comme référence normative et comme centre mondial de coordination pour les questions liées à la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse.

<sup>5</sup> Nombre d'invitations à présider des manifestations de haut niveau ou à y prendre la parole adressées au secrétariat.

<sup>6</sup> Le nombre d'invitations à des réunions adressées au secrétariat n'a augmenté que de façon marginale, passant de 193 en 2009 à 201 en 2010. Alors que l'objectif proposé était de parvenir à augmenter de 10 % le nombre d'invitations, l'augmentation effectivement constatée ne représente que 4 %. D'après

au niveau mondial dépassent les prévisions<sup>8</sup>, mais aux niveaux sous-régional et régional les contributions ont été limitées.

12. Conformément à la Stratégie (résultat 1.2), les deux institutions – secrétariat et Mécanisme mondial – ont activement mis en avant les problèmes de la désertification, de la dégradation des sols et de la sécheresse dans les enceintes internationales compétentes, notamment celles qui traitent de questions concernant le commerce agricole, l'adaptation aux changements climatiques, la préservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles, le développement rural, le développement durable et la lutte contre la pauvreté. À cet égard, elles ont mené dans le cadre de leur programme de travail commun certaines activités d'information conjointes, telles que publication de bulletins et présentation d'exposés. Il convient toutefois d'observer que les activités conjointes qui ont été menées et dont il est rendu compte ont été moins nombreuses que ne le prévoyait le programme de travail commun.

13. En ce qui concerne la réalisation escomptée 1.3.1<sup>9</sup> et son premier indicateur de résultat<sup>10</sup>, on constate que le nombre des participants de la société civile qui ont bénéficié d'un financement pour assister à la réunion intersessions du Comité (CRIC 9) est en diminution par rapport à l'exercice biennal précédent<sup>11</sup>. Cela tient au fait que les contributions volontaires au Fonds spécial ont été limitées. Toutefois, les procédures et les mécanismes demandés par la Conférence des Parties dans sa décision 5/COP.9, destinés à assurer une participation plus équilibrée des organisations de la société civile aux réunions concernant la Convention, ont été mis en place en temps voulu et de manière efficace. En ce qui concerne le deuxième indicateur de résultat<sup>12</sup>, les mécanismes de reddition de comptes des organisations de la société civile parrainées sont encore loin de fournir les renseignements qui permettraient son suivi. À propos du troisième indicateur<sup>13</sup>, le rapport

---

son programme de travail biennal, le secrétariat prévoyait de participer à 30 réunions de haut niveau qui allaient contribuer à faire connaître le problème de la désertification, de la dégradation des sols et de la sécheresse, or il a participé à seulement 25 réunions de ce type.

- <sup>7</sup> Nombre de références à la Convention dans les conclusions et résolutions issues des réunions des Nations Unies et des mécanismes régionaux et sous-régionaux dans lesquels le secrétariat a pris la parole.
- <sup>8</sup> Il est fait mention de la Convention ou de questions liées à la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse dans les conclusions et résolutions de 19 des 25 réunions de haut niveau auxquelles le secrétariat a participé, ce qui dépasse de beaucoup les 6 contributions envisagées dans le programme de travail. Toutefois, le nombre de contributions à des réunions régionales et sous-régionales a été minime. Dans le cadre de son travail d'évaluation de la mise en œuvre, le secrétariat a mis en ligne sur le portail d'accès au PRAIS une liste des documents et décisions de réunions ou de mécanismes autres que ceux de la Convention qui font état de la Convention ou de questions relatives à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse. Cette liste est disponible à l'adresse: <http://www.unccd-prais.com/Home/DLDDDecisionsAndDocs#decisions>.
- <sup>9</sup> Les mécanismes de participation des organisations de la société civile sont améliorés; celles qui sont parrainées prennent davantage d'initiatives en matière de sensibilisation et elles bénéficient d'un meilleur financement pour participer aux réunions.
- <sup>10</sup> Volume des ressources financières consacrées à la participation des organisations de la société civile aux sessions de la Conférence des Parties à la Convention.
- <sup>11</sup> Sur un total de 40 organisations de la société civile, 19 représentants d'organisations parrainées ont participé à la neuvième session du CRIC, ce qui montre que des efforts plus soutenus sont nécessaires afin d'accroître la participation de ces organisations pour atteindre l'objectif consistant à financer la participation de 60 représentants d'organisations de la société civile à la dixième session de la Conférence des Parties.
- <sup>12</sup> Nombre d'initiatives menées en matière de sensibilisation par les organisations de la société civile parrainées.
- <sup>13</sup> Mesure dans laquelle les rapports de la Conférence des Parties et du CRIC reprennent des contributions des organisations de la société civile.

de la neuvième session du Comité mentionne plusieurs fois la société civile et sa contribution aux délibérations du Comité; il convient de noter que les organisations de la société civile accréditées ont été directement associées, sous la direction du Bureau du CRIC, au quatrième cycle d'établissement de rapports et d'examen.

14. En ce qui concerne la réalisation escomptée 1.3.2<sup>14</sup>, l'indicateur de résultat<sup>15</sup> confirme que ce qui a été accompli<sup>16</sup> correspond aux attentes.

b) *Objectif opérationnel 2: Cadre d'action*

15. En ce qui concerne les réalisations escomptées 2.1.1<sup>17</sup> et 2.3.1<sup>18</sup> et leurs indicateurs de résultat<sup>19</sup>, il ressort aussi bien de l'état d'avancement de la mise en œuvre des programmes d'action<sup>20</sup> dressé par le secrétariat que des données communiquées par les pays parties touchés aux fins du quatrième cycle d'établissement de rapports et d'examen<sup>21</sup> que l'objectif fixé par la Stratégie<sup>22</sup> sera difficilement atteint à moins que l'on n'intensifie encore le processus d'alignement, en particulier aux niveaux sous-régional et régional<sup>23</sup>. Les préoccupations des Parties concernant l'état d'avancement de l'alignement et de la mise en œuvre des programmes d'action se sont aussi exprimées lors de la neuvième session du Comité. L'appui apporté à cet égard aux pays parties touchés devrait continuer à recevoir un rang de priorité élevé dans les programmes de travail du secrétariat et du Mécanisme mondial, conformément à leurs mandats respectifs. Le secrétariat – en plus de l'appui technique fourni aux niveaux sous-régional et régional – a également facilité un processus qui a abouti à l'ouverture d'un accès direct, pour des activités habilitantes, à un financement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Toutefois, le potentiel de cet instrument est encore loin d'être exploité dans le cinquième cycle de refinancement (FEM-5). On notera que le FEM a désigné le PNUE comme organisme d'exécution d'un éventuel projet composite visant à soutenir le processus d'alignement, y compris par l'apport d'un financement pour des activités habilitantes au niveau national.

<sup>14</sup> Les étudiants et les associations de jeunes ayant accès à des matériels éducatifs sur les questions liées à la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse utilisent de plus en plus ces matériels.

<sup>15</sup> Mesure dans laquelle les écoles et universités utilisent des informations sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse à des fins éducatives.

<sup>16</sup> Le secrétariat a donné 19 conférences sur des questions liées à la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse dans des écoles et des universités, ce qui est très proche du but proposé (20 conférences).

<sup>17</sup> De plus en plus de programmes d'action régionaux sont remaniés en vue de les aligner sur la Stratégie.

<sup>18</sup> Les pays parties touchés révisent leur PAN pour en faire un document de stratégie fondé sur des données de référence biophysiques et socioéconomiques et l'incorporent dans des cadres d'investissement intégré.

<sup>19</sup> Respectivement «Nombre de programmes d'action régionaux alignés en fonction de la mise en œuvre de la Stratégie» et «Nombre de PAN alignés sur la Stratégie avec l'appui du secrétariat».

<sup>20</sup> Voir le document ICCD/CRIC(9)/12.

<sup>21</sup> Voir le document ICCD/CRIC(9)/4 et les données concernant l'indicateur de résultat CONS-O-5.

<sup>22</sup> D'ici à 2014, 80 % au moins des pays parties touchés et des entités sous-régionales ou régionales auront formulé ou révisé un PAN/PASR/PAR aligné sur la Stratégie.

<sup>23</sup> Le secrétariat a œuvré en faveur de la révision des programmes d'action régionaux prévus dans les annexes régionales de la Convention pour alignement sur la Stratégie en faisant un point complet sur les programmes d'action régionaux et sous-régionaux visant la mise en œuvre de la Convention. Toutefois, l'alignement des PAR n'en est qu'à ses débuts et le secrétariat n'a pas atteint son objectif: trois PAR révisés en 2011.

16. En ce qui concerne la réalisation escomptée 2.1.2<sup>24</sup> et son indicateur de résultat<sup>25</sup>, les produits de la période considérée ont été à la hauteur des attentes. L'objectif lié à l'indicateur de résultat a donc été atteint<sup>26</sup>.

17. En ce qui concerne la réalisation escomptée 2.3.2<sup>27</sup>, la principale activité visant à atteindre l'objectif de l'indicateur de résultat<sup>28</sup> a été l'initiative conjointe lancée par plus d'une vingtaine d'organismes des Nations Unies et pilotée par le Groupe de la gestion de l'environnement. Le secrétariat a également élaboré des plans de travail conjoints avec le PNUD, le PNUE, l'UNESCO et l'OMM afin de soutenir les pays parties, en tenant compte des domaines où chaque organisation était la mieux placée pour incorporer des questions de gestion durable des terres (GDT) et de dégradation des sols dans la planification et les politiques du développement. La coopération avec la FAO s'est limitée à la contribution apportée au cours de la formulation de l'initiative LADA/WOCAT.

18. Pour la réalisation escomptée 2.5.1<sup>29</sup>, le document ICDD/COP(10)/12 fait état d'un certain nombre d'activités et de leurs produits, mais aucune information n'est actuellement disponible quant à l'indicateur de résultat<sup>30</sup>.

19. En ce qui concerne la réalisation escomptée 2.5.2<sup>31</sup>, le point fait sur les programmes d'action, mentionné plus haut, a permis de fixer une valeur de référence<sup>32</sup> pour les futures analyses. Le secrétariat a également milité en faveur de politiques nationales de lutte contre la sécheresse en travaillant avec l'OMM à l'élaboration d'un plan de travail conjoint à cet égard.

<sup>24</sup> Meilleure compréhension des liens entre la mise en œuvre de la Convention et les actions visant à répondre aux problèmes de la rareté de l'eau, de la foresterie, des disparités entre les sexes et des migrations ainsi qu'aux questions intersectorielles connexes de gouvernance.

<sup>25</sup> Nombre de références à la Convention, aux problèmes de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse, et/ou à la GDT dans les rapports et les résolutions issus des grandes réunions consacrées à la rareté de l'eau, aux forêts, aux disparités entre les sexes et aux migrations qui sont en rapport avec les zones arides.

<sup>26</sup> Pour augmenter le nombre de références à la Convention, aux problèmes de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse et/ou à la GDT dans les rapports et les résolutions issus des grandes réunions consacrées à la rareté de l'eau, aux forêts, aux disparités entre les sexes et aux migrations, le secrétariat a établi, en coopération avec divers partenaires, trois cadres directifs pour les activités de plaidoyer à soumettre au Comité à sa dixième session. À cet égard, le secrétariat a également obtenu que les conclusions de plusieurs réunions de haut niveau fassent référence à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse. On peut donc conclure que l'objectif proposé, à savoir une référence de fond à la rareté de l'eau, aux forêts, aux disparités entre les sexes et aux migrations dans chaque réunion mondiale, a été atteint.

<sup>27</sup> Les pays parties touchés bénéficient d'un appui accru des principaux organismes et programmes de coopération multilatéraux pour intégrer leurs PAN, la GDT et les questions liées à la dégradation des terres dans leurs plans de développement et dans leurs plans et politiques sectoriels et d'investissement pertinents.

<sup>28</sup> Nombre de politiques et d'approches adoptées par la FAO, le PNUD et le PNUE qui tiennent compte des PAN, de la GDT et des questions liées à la dégradation des terres dans les zones arides sur la base des contributions fournies au titre de la Convention.

<sup>29</sup> Meilleure compréhension de l'importance des questions liées à la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse ainsi qu'à la GDT dans la lutte contre les changements climatiques et la préservation de la biodiversité.

<sup>30</sup> Nombre de référence à la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse ainsi qu'à la GDT dans les rapports et résolutions issus de réunions consacrées aux changements climatiques et à la biodiversité, sur la base de contributions fournies au titre de la Convention.

<sup>31</sup> La question de l'atténuation des effets de la sécheresse est prise en compte dans les programmes d'action menés au titre de la Convention.

<sup>32</sup> Nombre de pays parties touchés qui adoptent des mesures d'atténuation des effets de la sécheresse dans le cadre de leurs programmes d'action.

c) *Objectif opérationnel 3: Science, technologie et connaissances*

20. En ce qui concerne la réalisation escomptée 3.1.1<sup>33</sup>, comme le montrent les produits du quatrième cycle d'établissement de rapports et l'examen mené par le Comité à sa neuvième session, l'objectif<sup>34</sup> a été atteint<sup>35</sup>, et c'est l'un des accomplissements majeurs de l'exercice biennal en cours. En outre, plusieurs préoccupations dont les Parties ont fait part à la neuvième session du Comité, concernant le calendrier de présentation des rapports, les méthodes de collecte d'informations employées par les entités faisant rapport et les méthodes employées par le secrétariat et le Mécanisme mondial pour analyser les informations figurant dans les rapports, sont prises en considération dans le cadre du processus itératif et dans les propositions relatives aux méthodes et aux procédures dont le Comité est saisi à sa dixième session.

21. En ce qui concerne les réalisations escomptées 3.1.2<sup>36</sup>, 3.1.3<sup>37</sup> et 3.2.1<sup>38</sup>, les indicateurs de résultat<sup>39</sup> sont très similaires. Le rapport de la deuxième session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie (CST) prend acte des efforts déployés par le secrétariat et des produits auxquels ils ont abouti pendant la période considérée. Des informations complémentaires sont présentées à la dixième session du CST.

22. En ce qui concerne la réalisation escomptée 3.3.1<sup>40</sup>, il est prévu que le recueil des contributions diversifiées émanant de la communauté scientifique<sup>41</sup> et leur communication

<sup>33</sup> Les Parties et d'autres acteurs clés adoptent une approche commune pour suivre et examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie.

<sup>34</sup> L'indicateur de résultat pertinent est le suivant: «Mesure dans laquelle les informations contenues dans les rapports des Parties et d'autres acteurs clés sont comparables entre elles et pertinentes pour le suivi des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs opérationnels».

<sup>35</sup> Dans le cadre du quatrième cycle d'établissement de rapports sur la mise en œuvre de la Convention, les nouveaux outils testés ont donné des résultats satisfaisants. Le secrétariat a compilé et analysé le contenu des rapports de 89 pays parties touchés, ce qui représente une proportion supérieure aux 60 % prévus. Des pays parties qui assistaient à la neuvième session du Comité ont recommandé au secrétariat certaines modalités pour améliorer le processus d'établissement des rapports et ont émis le souhait de poursuivre cet exercice et d'en conserver la méthodologie.

<sup>36</sup> Le secrétariat appuie efficacement le processus itératif et les exercices pilotes de suivi des indicateurs d'impact en vue de la mise au point d'un ensemble révisé d'indicateurs d'impact.

<sup>37</sup> Le secrétariat appuie efficacement les travaux du CST sur l'harmonisation des modalités d'utilisation et des valeurs de référence du sous-ensemble révisé d'indicateurs d'impact.

<sup>38</sup> Le secrétariat appuie efficacement les travaux du CST portant sur l'élaboration de méthodes scientifiques harmonisées en vue de définir des valeurs de référence et des objectifs.

<sup>39</sup> Respectivement «Les informations générales fournies par le secrétariat sur l'état du processus itératif et des exercices pilotes de suivi des indicateurs d'impact sont prises en compte dans les recommandations du CST», «Mesure dans laquelle les informations générales fournies par le secrétariat sur l'harmonisation des modalités d'utilisation et des valeurs de référence du sous-ensemble révisé d'indicateurs d'impact sont prises en compte dans les recommandations du CST» et «Mesure dans laquelle les informations générales fournies par le secrétariat sur l'harmonisation des méthodes scientifiques en vue de définir des valeurs de référence et des objectifs sont prises en compte dans les recommandations du CST».

<sup>40</sup> Les contributions très diversifiées des milieux scientifiques mobilisés par le secrétariat soutiennent efficacement les travaux du CST sur les thèmes prioritaires.

<sup>41</sup> Rappel de la formulation de l'indicateur de résultats: «Volume des contributions diversifiées émanant de la communauté scientifique dont le CST peut tirer parti dans ses travaux sur les thèmes prioritaires».



au CST s'effectueraient principalement par l'évaluation de la première conférence scientifique<sup>42</sup> et l'organisation de la deuxième.

23. En ce qui concerne les réalisations escomptées 3.4.1<sup>43</sup> et 3.4.2<sup>44</sup>, le secrétariat étudie comment améliorer le partage d'informations entre les organes scientifiques des autres conventions de Rio dans l'optique d'améliorer leur coordination en matière scientifique.

24. En ce qui concerne la réalisation escomptée 3.5.1<sup>45</sup>, le secrétariat a commencé à travailler à la mise en place d'un système opérationnel de partage des connaissances en élaborant un système complet de gestion des connaissances comportant un volet dédié à la gestion et transmission des connaissances scientifiques. Le système de gestion des connaissances devait être en place en 2011, mais le secrétariat prévoit maintenant de le finaliser en 2012.

25. En ce qui concerne la réalisation escomptée 3.6.1<sup>46</sup>, le secrétariat étudie actuellement comment organiser la prestation de conseils scientifiques interdisciplinaires au niveau international de façon à accroître la participation des scientifiques et des institutions aux travaux du CST. À cette fin, le secrétariat a mis en ligne un questionnaire pour recueillir les avis des différents acteurs et il soumettra les résultats de cette consultation au CST à sa dixième session pour complément d'examen.

d) *Objectif opérationnel 4: Renforcement des capacités*

26. Dans l'optique de la réalisation escomptée 4.3<sup>47</sup>, le secrétariat a entrepris d'établir une page Web destinée à recueillir et diffuser des informations sur les initiatives de renforcement des capacités. En outre, il intègre le renforcement des capacités à titre de composante transversale dans la plupart de ses activités se rapportant aux autres objectifs opérationnels, en particulier celles qui concernent le processus d'établissement des rapports, l'alignement des programmes d'action et la mobilisation de fonds.

e) *Objectif opérationnel 5: Financement et transfert de technologie*

27. Selon son mandat, et comme il a été précédemment rappelé, le secrétariat joue seulement un rôle d'appui pour ce qui concerne l'objectif opérationnel 5. À cet égard, le principal produit dont il fait état pour l'exercice biennal actuel, en faisant expressément référence à la réalisation escomptée 5.3.1<sup>48</sup>, est l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action commun avec le FEM, qui représente une étape importante dans la coopération avec le fonds. D'autres renseignements concernant cette réalisation et la coopération avec

<sup>42</sup> L'objectif était que 60 scientifiques participent à cette conférence, mais le rapport d'exécution du secrétariat ne donne pas d'information à ce sujet.

<sup>43</sup> Le secrétariat appuie efficacement les travaux du CST ayant pour objet de définir les modalités de coopération avec les organes subsidiaires scientifiques de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique.

<sup>44</sup> Le secrétariat appuie efficacement l'examen par le CST des liens entre ses travaux et ceux d'autres organismes et organes concernant les interactions entre l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation des effets de la sécheresse et la remise en état des terres dégradées.

<sup>45</sup> Les informations et les connaissances sur les questions relatives à la Convention, les problèmes de désertification, de dégradation des terres et de sécheresse et la GDT, notamment les meilleures pratiques et les exemples de réussite, sont utilisées par les scientifiques intéressés et d'autres spécialistes.

<sup>46</sup> Les dispositions visant à faire appel aux sciences et aux institutions sont améliorées.

<sup>47</sup> Possibilités accrues de mener des activités ciblées de renforcement des capacités au titre de la Convention.

<sup>48</sup> Meilleure compréhension par le FEM, le FIDA et la Banque mondiale de l'importance des questions liées à la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse ainsi qu'à la GDT.

les institutions financières figurent dans le rapport du secrétariat, mais aucune information n'est fournie au regard de l'indicateur de résultat<sup>49</sup>.

28. En ce qui concerne la réalisation escomptée 5.4.1<sup>50</sup>, le secrétariat, en coopération avec le gouvernement du pays hôte, facilite le lancement au cours de la dixième session de la Conférence des Parties d'un forum des entreprises sur la GDT, ce qui cadre avec l'indicateur de résultat<sup>51</sup> correspondant.

*f) Appui à la gestion pour une mise en œuvre de la Stratégie*

29. Le secrétariat a inclus dans son programme de travail 2010-2011 trois sous-programmes qui sont liés entre eux (direction exécutive et gestion, services de conférence, services administratifs et financiers), avec pour chacun deux réalisations escomptées.

30. Pour le volet «direction exécutive et gestion», eu égard aux réalisations escomptées 6.1<sup>52</sup> et 6.2<sup>53</sup> et à leurs indicateurs de résultat respectifs<sup>54</sup>, au-delà des données et des principaux produits indiqués dans le rapport sur l'exécution du programme, il ne sera possible de mesurer ce qui a été accompli que sur la base de délibérations de la Conférence des Parties à sa dixième session et de l'examen du rapport en question.

31. En ce qui concerne le deuxième sous-programme, ses réalisations escomptées 6.3 et 6.4<sup>55</sup> et leurs indicateurs de résultat respectifs<sup>56</sup>, on est fondé à penser que le service des réunions a été à la hauteur et organisé de manière efficace. Toutefois, aucune information n'est fournie quant au degré de satisfaction des Parties.

32. La situation est similaire pour le dernier sous-programme, celui qui concerne les services administratifs et financiers et la gestion des ressources humaines: on lit dans le rapport que le secrétariat a facilité, avec de bons résultats, l'examen des comptes par le Comité des commissaires aux comptes et l'examen des programmes opérationnels du secrétariat par le Bureau des services de contrôle interne. En revanche, aucune information n'est donnée quant au degré de satisfaction des utilisateurs de ces services, la satisfaction des Parties étant pourtant l'indicateur de résultat commun aux deux réalisations escomptées – 6.5 et 6.6.

<sup>49</sup> Nombre de références aux questions liées à la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse ainsi qu'à la GDT dans les stratégies, rapports et décisions du FEM, du FIDA et de la Banque mondiale qui tiennent compte des informations fournies au titre de la Convention.

<sup>50</sup> Meilleure compréhension, par les Parties, des facteurs propices à une participation du secteur privé à la GDT.

<sup>51</sup> La Conférence des Parties examine la participation du secteur privé à la GDT.

<sup>52</sup> Intégrité et cohérence des activités relevant de la Convention.

<sup>53</sup> Ressources gérées à la satisfaction des Parties.

<sup>54</sup> Respectivement «Les Parties expriment leur satisfaction» et «Mesure dans laquelle les ressources sont efficacement mises à profit dans toutes les tâches du secrétariat».

<sup>55</sup> Respectivement «Les Parties sont satisfaites de l'amélioration des conditions dans lesquelles les décisions peuvent être prises en connaissance de cause au niveau de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires» et «Les échanges entre les représentants des Parties, les experts scientifiques et/ou d'autres acteurs clefs sont facilités avec efficacité».

<sup>56</sup> «Absence de plaintes de la part de Parties au sujet des arrangements concernant l'organisation des sessions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires», «Tous les documents officiels sont soumis aux Parties en temps voulu pour examen aux sessions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires», «Tous les ateliers, réunions et séminaires prescrits sont organisés dans les meilleurs délais et dans les limites du budget alloué» et «Tous les documents, publications et matériels d'information demandés sont élaborés dans les meilleurs délais et dans les limites du budget alloué».

## 2. Programme de travail du Mécanisme mondial

33. Le Mécanisme mondial a concentré ses travaux pendant l'exercice biennal sur l'élaboration et la mise en place de cadres d'investissement intégrés et de stratégies de financement intégrées pour une gestion durable des terres dans l'optique de l'objectif opérationnel 5 de la Stratégie. Il a en outre facilité l'accès à des possibilités de financement en coopération et partenariat avec les institutions nationales et les organisations internationales, en particulier à des modes de financement novateurs, afin d'amplifier les financements consacrés à la gestion durable des terres au niveau national. Comme il a été mentionné dans l'introduction, le Mécanisme mondial joue un rôle directeur en ce qui concerne l'objectif opérationnel 5 et un rôle d'appui pour les objectifs opérationnels 1 et 2.

34. Dans son rapport sur l'exécution de son programme, le Mécanisme mondial tire plusieurs enseignements de l'application du cadre de gestion axée sur les résultats. Malgré les divers problèmes signalés, le Mécanisme mondial conclut que l'application du nouveau système de gestion axée sur les résultats lui a été très bénéfique car elle a facilité la prestation des services demandés par la Conférence des Parties. La période considérée pour rendre compte de ce qui a été accompli au regard des réalisations escomptées et des indicateurs de résultat correspondants va du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 mai 2011; les informations budgétaires se rapportent à la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 mars 2011.

### a) *Objectif opérationnel 1: Plaidoyer, sensibilisation et éducation*

35. En ce qui concerne la réalisation escomptée 1.2.01<sup>57</sup>, le Mécanisme mondial a œuvré dans le sens de l'objectif opérationnel 1 en participant à des forums mondiaux afin de mieux faire connaître aux participants le bien-fondé d'un financement adéquat de la gestion durable des terres. D'après les données fournies, le degré d'accomplissement, pour les réalisations escomptées dans ce domaine, se situe environ à 73 % des attentes<sup>58</sup>.

36. Le rapport du Mécanisme mondial donne des informations similaires<sup>59</sup> pour les réalisations escomptées 1.3.01<sup>60</sup> et 1.3.02<sup>61</sup> au regard des deux indicateurs de résultat correspondants<sup>62</sup>.

<sup>57</sup> Les aspects financiers de la gestion durable des terres sont examinés par les instances compétentes.

<sup>58</sup> Le Mécanisme mondial a participé à 11 forums mondiaux en rapport avec les aspects financiers de la GDT; au regard de l'objectif visé pour l'exercice biennal (15 forums), cela représente un taux d'accomplissement de 73 %.

<sup>59</sup> Le Mécanisme mondial a également favorisé la participation des organisations de la société civile à 23 processus d'élaboration et mise en place de cadres d'investissement intégrés et de stratégies de financement intégrées, ce qui est très proche de l'objectif visé (24 processus). De même, il a instauré des partenariats avec des institutions scientifiques afin de renforcer les activités d'éducation concernant le financement de la gestion durable des terres. À cet égard, le Mécanisme mondial a établi des liens avec 14 institutions scientifiques qui s'occupent du financement de la gestion durable des terres, soit un nombre bien supérieur aux 3 institutions envisagées.

<sup>60</sup> Les organisations de la société civile participent à l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de financement intégrées et des cadres d'investissement intégrés.

<sup>61</sup> Les contributions du Mécanisme mondial ont pour effet direct d'inciter les milieux scientifiques à rassembler les arguments économiques en faveur de l'accroissement des investissements dans la GDT.

<sup>62</sup> «Nombre de stratégies de financement intégrées et de cadres d'investissement intégrés soutenus par le Mécanisme mondial, auxquels les organisations de la société civile participent» et «Nombre de contributions du Mécanisme mondial, au moyen des stratégies de financement intégrées, des cadres d'investissement intégrés, du moteur de recherche FIELD et des analyses financières (examens des portefeuilles de projets et des dépenses publiques notamment), soutenant les initiatives des institutions scientifiques relatives au financement de la GDT».

b) *Objectif opérationnel 2: Cadre d'action*

37. En ce qui concerne la réalisation escomptée 2.1.01<sup>63</sup>, l'objectif visé était d'aider 14 pays parties; le Mécanisme mondial y est parvenu à plus de 70 %<sup>64</sup>.

38. En ce qui concerne la réalisation escomptée 2.2.01<sup>65</sup>, le Mécanisme mondial indique avoir aidé 12 pays et 1 sous-région à élaborer des stratégies de financement intégrées au profit de la GDT qui ont contribué à l'alignement des programmes d'action nationaux sur la Stratégie; l'objectif<sup>66</sup> était d'aider jusqu'à 28 pays, en fonction de l'état d'avancement des plans d'action nationaux et de la demande des pays. Sachant que les Parties ont fait de l'alignement des plans d'action nationaux sur la Stratégie une priorité, il faudrait intensifier l'effort d'appui aux processus d'alignement afin qu'une stratégie de financement intégrée puisse apporter une contribution effective.

39. En ce qui concerne la réalisation escomptée 2.3.01<sup>67</sup>, le Mécanisme mondial indique que l'incorporation de la GDT dans les activités de développement national fait partie intégrante des activités liées aux stratégies de financement intégrées et aux cadres d'investissement intégrés et qu'elle figure parmi les priorités du Mécanisme mondial dans 22 pays; au regard de l'objectif visé (32 pays), ce qui a été accompli représente 69 % des attentes.

40. En ce qui concerne la réalisation escomptée 2.4.01<sup>68</sup>, le Mécanisme mondial a fait le tiers du chemin vers l'objectif visé, en s'associant avec des pays parties développés pour renforcer le financement en faveur de la GDT dans trois pays d'Afrique. Il œuvre aussi dans ce sens au travers de partenariats avec des pays industrialisés et d'autres bailleurs de fonds dans un contexte international.

41. En ce qui concerne la réalisation escomptée 2.5.01<sup>69</sup>, le Mécanisme mondial visait pour l'exercice biennal 2010-2011 la mise en place de 13 activités synergiques. Il est parvenu pour moitié environ à la réalisation escomptée, qui a été reformulée ainsi que son indicateur de résultat afin d'éviter le double emploi dans le rapport avec la réalisation escomptée 5.4.02<sup>70</sup>.

<sup>63</sup> Les pays parties sont conscients des facteurs financiers de la désertification et de la dégradation des terres, ainsi que des obstacles que rencontre la GDT.

<sup>64</sup> Le Mécanisme mondial a apporté son concours à l'évaluation des facteurs financiers de la désertification et de la dégradation des terres et des obstacles à la gestion durable des terres dans 10 pays et 2 sous-régions, dans le cadre d'activités liées aux stratégies de financement intégrées; il en est résulté différentes études sur l'impact économique de la dégradation des terres.

<sup>65</sup> L'élaboration de stratégies de financement intégrées au profit de la GDT contribue à l'alignement du programme d'action national sur la Stratégie.

<sup>66</sup> Nombre de résultats des stratégies de financement intégrées utilisés pour réviser et aligner le programme d'action national.

<sup>67</sup> Les stratégies de financement intégrées mettent en évidence les possibilités d'investissement au profit des priorités du PAN dans les documents relatifs au développement tels que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les plans et politiques sectoriels et d'investissement.

<sup>68</sup> La GDT est prise en compte de façon systématique dans les politiques de développement des pays parties développés.

<sup>69</sup> Davantage de moyens financiers au profit de la GDT, grâce à la mise en œuvre synergique des Conventions de Rio.

<sup>70</sup> Le Mécanisme mondial a mené à bien six initiatives mondiales de nature à favoriser la synergie avec les autres conventions de Rio concernant les mécanismes novateurs de financement et les stratégies de financement intégrées, et il a collaboré avec le Comité d'aide au développement de l'OCDE concernant l'application des marqueurs de Rio.

c) *Objectif opérationnel 5: Financement et transfert de technologie*

42. Étant donné le rôle directeur que le Mécanisme mondial joue pour l'objectif opérationnel 5, il a principalement concentré ses efforts sur les incidences financières de la mise en œuvre de la Stratégie aux niveaux national, sous-régional et mondial. Le cadre d'investissement intégré est l'un des deux objectifs généraux du programme de travail du Mécanisme mondial et celui-ci en a fait l'une de ses priorités durant l'exercice biennal écoulé.

43. À cet égard, et dans l'optique de la réalisation escomptée 5.1.01<sup>71</sup>, le Mécanisme mondial a appuyé 27 plates-formes régionales et sous-régionales de mobilisation de ressources en faveur de la GDT, ce qui dépasse de loin l'objectif visé (18 plates-formes sous-régionales). De même, pour la réalisation escomptée 5.1.02<sup>72</sup> et la réalisation escomptée 5.1.03<sup>73</sup> qui lui est liée, le Mécanisme mondial a apporté son appui à l'élaboration de stratégies de financement intégrées et il a abouti à la finalisation et adoption de stratégies de ce type dans 14 pays, s'approchant ainsi de l'objectif visé (17 pays). La mise en œuvre de stratégies de financement intégrées a commencé dans 7 pays (objectif: 18 pays), ce qui s'explique par des délais plus longs que prévus pour être présent dans les pays et par le financement disponible; il faudra donc peut-être envisager des efforts accrus et des modalités différentes pour la mise en place de stratégies de financement intégrées. En ce qui concerne le degré de satisfaction des Parties concernant l'appui fourni par le Mécanisme mondial, qui était l'indicateur de résultat commun aux trois réalisations escomptées susmentionnées, le rapport mentionne les résultats préliminaires de l'enquête auprès des utilisateurs.

44. En ce qui concerne la réalisation escomptée 5.1.04<sup>74</sup>, le rapport indique que 12 pays ont été en mesure de finaliser et de valider l'élaboration d'un cadre d'investissement intégré avec l'appui du Mécanisme mondial, ce qui dépasse l'objectif fixé (8 pays).

45. En ce qui concerne la réalisation escomptée 5.2.02<sup>75</sup>, le Mécanisme mondial a réussi à mobiliser des partenaires de développement pour l'élaboration et la mise en place de stratégies de financement intégrées et de cadres d'investissement intégrés et pour d'autres programmes d'appui dans 24 pays, ce qui dépasse l'objectif (10 pays). Toutefois, les produits dont il est fait état ne permettent pas d'estimer le financement accru que l'on peut attendre des pays industrialisés à cet égard. De même, pour la réalisation attendue 5.2.03<sup>76</sup>, il est indiqué que des informations complémentaires sont nécessaires concernant l'accroissement du volume de financement fourni par les pays industrialisés pour l'élaboration et la mise en œuvre de cadres d'investissement intégrés et suggéré, vu les difficultés que cela suppose, de recueillir ces informations ailleurs et d'utiliser comme référence et comme source les données financières fournies par les pays Parties dans le cadre du PRAIS. Le Mécanisme mondial rend compte des activités et des produits

<sup>71</sup> Les plates-formes régionales et sous-régionales de financement de la GDT remplissent leur rôle avec l'appui du Mécanisme mondial.

<sup>72</sup> Les pays parties touchés adoptent des stratégies de financement intégrées au profit de la GDT.

<sup>73</sup> Les pays parties touchés mettent en œuvre des stratégies de financement intégrées en faveur de la GDT.

<sup>74</sup> Des cadres d'investissement intégrés en faveur de la GDT, soutenus par le Mécanisme mondial, sont mis au point et approuvés par les pays parties touchés.

<sup>75</sup> Les pays développés financent de plus en plus l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de financement intégrées au profit de la GDT, dans le cadre de leur coopération bilatérale avec les pays concernés.

<sup>76</sup> Les pays développés financent de plus en plus les cadres d'investissement intégrés au profit de la GDT.

correspondant à la réalisation escomptée 5.2.01<sup>77</sup> à propos de la réalisation escomptée 2.1.01, eu égard aux deux indicateurs de résultat différents correspondant à ces réalisations<sup>78</sup>.

46. En ce qui concerne les réalisations visant le résultat 5.3, en particulier la réalisation escomptée 5.3.01<sup>79</sup>, le Mécanisme mondial a, par des interventions spécifiques dans le processus d'élaboration des politiques, appuyé l'intégration de la GDT dans 12 pays au moins, dépassant ainsi l'objectif visé (cinq interventions). Le Mécanisme mondial fait état de difficultés dans le suivi de l'indicateur de résultat correspondant. Pour la réalisation escomptée 5.3.02<sup>80</sup>, le Mécanisme mondial a également prêté son concours à l'examen du portefeuille de projets de la Banque mondiale concernant la GDT, soit la moitié de l'objectif visé, fixé à deux examens de portefeuille menés par des institutions financières internationales et des organismes bilatéraux en collaboration avec le Mécanisme mondial. En ce qui concerne la réalisation escomptée 5.3.03<sup>81</sup>, les efforts déployés pour mobiliser des cofinancements semblent avoir produit de bons résultats au niveau régional; toutefois, en raison de difficultés à recueillir des données, aucun renseignement n'est fourni au regard de l'indicateur de résultat qui permette d'apprécier si l'objectif, fixé à 1:4 pour le taux de cofinancement induit par les investissements du FEM et d'autres mécanismes et fonds dans les programmes auxquels le Mécanisme mondial participe, a été atteint. En ce qui concerne la réalisation escomptée 5.3.04<sup>82</sup>, le Mécanisme mondial ne donne pas d'information sur l'accroissement des moyens de financement du FEM mis à disposition pour des activités en rapport avec la Convention.

47. Dans l'optique du résultat 5.4, et plus particulièrement dans le cadre des réalisations escomptées 5.4.01<sup>83</sup> et 5.4.02<sup>84</sup>, le Mécanisme mondial a élaboré 12 modules et rapports thématiques concernant diverses sources de financement novatrices, ce qui va au-delà du but prévu, soit 5 modules sectoriels sur les sources novatrices de financement. Les modules élaborés ont été présentés et appliqués dans différents ateliers nationaux et internationaux qui ont eu lieu dans 31 pays, ce qui là encore dépasse le but fixé (16 pays).

48. En ce qui concerne la réalisation escomptée 5.5.01<sup>85</sup>, le Mécanisme mondial a fourni un appui à huit initiatives relatives au transfert de technologie, principalement dans le cadre d'une coopération Sud-Sud, soit le double du but fixé (quatre initiatives).

<sup>77</sup> Meilleure perception et connaissance des avantages économiques des investissements dans la GDT en vue de la réalisation des objectifs de développement.

<sup>78</sup> Voir également le document ICCD/COP(10)/3 qui expose la méthode proposée pour mesurer les résultats et l'impact de l'action menée par le Mécanisme mondial.

<sup>79</sup> Les centres de liaison de la Convention se mettent en rapport avec les centres de liaison des institutions financières internationales dans les pays concernés pour les inciter à financer davantage les initiatives de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, ainsi que la promotion d'une GDT.

<sup>80</sup> Meilleure connaissance, dans les institutions financières internationales, de la logique d'investissement dans la GDT en vue d'atteindre les objectifs fixés au titre de la coopération pour le développement.

<sup>81</sup> Les pays parties touchés adoptent des programmes qui donnent lieu à un cofinancement.

<sup>82</sup> Accroissement des moyens de financement du FEM disponibles pour traiter les problèmes relevant de la Convention.

<sup>83</sup> Les pays parties sont en mesure d'identifier des ressources novatrices et des moyens potentiels d'accéder à ces ressources et aux mécanismes de financement dans le domaine de la GDT.

<sup>84</sup> Des ressources sont mobilisées au profit de la GDT auprès de sources et de mécanismes de financement novateurs.

<sup>85</sup> Les partenariats Sud-Sud et Nord-Sud permettent aux pays parties touchés d'accéder au savoir sur les transferts de technologie.

d) *Direction exécutive et gestion*

49. Sous la rubrique Direction exécutive et gestion, le Mécanisme mondial rend compte de sa contribution à trois réalisations escomptées. La première (X.1.01<sup>86</sup>) consiste pour le Mécanisme mondial à participer effectivement – sur les questions touchant le financement de la mise en œuvre de la Convention – aux stratégies, aux débats et aux partenariats internationaux, au bénéfice de la Convention et des pays parties. À cet égard, le Mécanisme mondial indique avoir participé à une multitude de réunions de groupes de travail et de coordination dans le cadre du système PRAIS, aux discussions sur la gestion-budgétisation axée sur les résultats, au programme de travail commun avec le secrétariat de la Conférence, aux préparatifs des neuvième et dixième sessions du CRIC et de la dixième session de la Conférence des Parties, ainsi qu'aux travaux relatifs à l'alignement des PAN et aux stratégies de financement intégrées. Le Mécanisme mondial a reçu 23,6 % du budget de base adopté par la Conférence des Parties, soit une proportion très proche de la part attendue (25 %). En outre, le Mécanisme mondial indique avoir mené avec les membres du Comité de facilitation un certain nombre d'initiatives, au niveau national, relatives au financement de la GDT.

50. La deuxième réalisation escomptée (X.1.02<sup>87</sup>) concerne la gestion efficace et transparente du programme de travail et des ressources financières. À cet égard, le Mécanisme mondial a mis en place un système de suivi – évaluation en vue d'améliorer la qualité du système de gestion axée sur les résultats adopté par lui. Il indique par ailleurs que l'audit du FIDA le concernant a donné des résultats satisfaisants. Néanmoins, le montant des contributions volontaires reçues par le Mécanisme mondial pendant l'exercice biennal n'est pas à la hauteur des attentes (5,6 millions d'euros, contre un montant prévisionnel de 10 millions d'euros). En ce qui concerne les initiatives consacrées à la formation du personnel et au travail en équipe, le Mécanisme mondial a organisé deux initiatives et une multitude de formations à l'intention du personnel, consacrées principalement aux techniques de négociation et à des activités de perfectionnement en équipe.

51. La troisième et dernière réalisation escomptée sous la rubrique Direction exécutive et gestion (X.1.03<sup>88</sup>) concerne les instruments employés pour faire largement connaître les services fournis par le Mécanisme mondial au titre de la Convention. À cet égard, le Mécanisme mondial fait état de 350 visiteurs par jour sur son site Web: le but à atteindre ayant été fixé à 500, la réalisation représente 70 % des attentes.

### III. Conclusions et recommandations

#### A. Conclusions et recommandations sur la méthodologie

**52. Le système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre (PRAIS) nécessite des indicateurs de résultat appropriés et des buts réalistes qui permettent un examen efficace fondé sur des données quantitatives et qualitatives. Si l'on veut rendre compte de ce qui a été accompli en termes de résultats concrets, il faut que les indicateurs de résultat contenus dans les plans de travail pluriannuels et les programmes de travail biennaux du secrétariat et du Mécanisme mondial soient**

<sup>86</sup> Le Mécanisme mondial participe effectivement – sur les questions touchant le financement de la mise en œuvre de la Convention – aux stratégies, aux débats et aux partenariats internationaux, au bénéfice de la Convention et des pays parties.

<sup>87</sup> Gestion efficace et transparente du programme de travail et des ressources financières.

<sup>88</sup> Information à grande échelle sur les services fournis par le Mécanisme mondial au titre de la Convention.

spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et assortis de délais précis («SMART»). Dans l'hypothèse où, à l'avenir, l'examen des résultats s'effectuerait sur la base des plans de travail quadriennaux adoptés, les Parties souhaiteront peut-être décider à la dixième session du CRIC d'adopter les buts ou objectifs chiffrés proposés dans les plans de travail pour permettre au CRIC de suivre la mise en œuvre du plan dans l'intervalle.

53. Les rapports du secrétariat et du Mécanisme mondial portent sur des périodes différentes. Les données financières fournies par le secrétariat vont jusqu'au 31 mai 2011 alors que celles du Mécanisme mondial s'arrêtent au 31 mars 2011. De surcroît, chaque institution rend compte de postes différents dans son aperçu financier. À cet égard, il est suggéré d'harmoniser les rapports à venir, en gardant à l'esprit les calendriers respectifs d'établissement des rapports financiers.

54. Aucune information n'est fournie quant à la répartition des fonds du secrétariat entre les différents objectifs opérationnels de la Stratégie. Or ce type d'information est important pour apprécier si l'affectation des fonds concorde avec les priorités fixées dans les plans de travail et les programmes de travail du secrétariat et du Mécanisme mondial.

55. Il conviendrait de prendre en compte les conclusions de cet examen des résultats dans l'élaboration et l'exécution des programmes ultérieurs, y compris dans l'élaboration des plans de travail pluriannuels actualisés (2012-2015) et des nouveaux programmes de travail biennaux (2012-2013).

## **B. Conclusions et recommandations sur les questions de fond**

56. Le CRIC souhaitera peut-être prendre en considération le présent rapport pour émettre des avis sur l'orientation stratégique des plans de travail 2012-2015 du secrétariat et du Mécanisme mondial.

57. Les Parties représentées à la dixième session du CRIC souhaiteront peut-être aussi proposer que la Conférence des Parties, à sa dixième session:

a) Revoie le paragraphe 2 b) de l'annexe de la décision 11/COP.9 et donne un avis quant à la méthode à suivre pour examiner les résultats des institutions et organes subsidiaires de la Convention selon une démarche de gestion axée sur les résultats;

b) Donne un avis sur les modalités selon lesquelles il conviendrait de préparer à l'avenir l'examen des résultats, notamment sur la préparation de l'analyse préliminaire des rapports d'exécution que les institutions et les organes subsidiaires de la Convention soumettront au CRIC.